



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

Délégation Ile-de-France Ouest et Nord

Service Personnel - Ressources Humaines

Affaire suivie par : Alexia RACIC
Adjointe au RPRH
Responsable Secteur Personnel
Téléphone : 01.45.07.58 28

Meudon, le 4 mars 2005

N/Réf. : NOT050006DR05

NOTE A L'ATTENTION DE MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS D'UNITE

Objet : Bourse de Doctorat pour ingénieurs
Réservées aux ressortissants pays en
développement

J'ai l'honneur de vous informer que la campagne de bourses de Doctorat pour Ingénieurs réservées aux ressortissants des pays en développement concernant l'année universitaire 2005-2006 vient de débuter.

Ces bourses de thèse sont destinées à de jeunes scientifiques originaires de la zone de solidarité prioritaire, ayant effectué leurs études dans leur pays d'origine ou en France.

La date limite pour déposer une demande pour l'année universitaire 2005-2006 est fixée au 31 mars 2005.

La compétition est inter-pays. Il n'y a donc pas de contingent de bourses réservé à tel ou tel pays ; une priorité est toutefois donnée aux ressortissants des pays en développement francophones avec lesquels le CNRS a signé un accord de coopération et développe des projets de recherche conjoints.

Les bénéficiaires de ces bourses seront accueillis dans l'une des formations relevant du CNRS (unités propres ou associées), avec une priorité donnée aux formations développant des programmes de recherche avec des équipes scientifiques des PED de la ZSP.

Les doctorats peuvent être dirigés par une équipe mixte de professeurs : professeurs français et professeurs du pays d'origine du boursier (co-tutelle). Ils peuvent, si le sujet le permet, donner lieu à des travaux réalisés pour partie en France et pour partie dans le pays d'origine.

Les objectifs de carrière professionnelle du boursier dans son pays d'origine seront pris en compte lors de la sélection des candidats.

Modalités d'attribution et de subvention :

- Les décisions d'attribution de ces bourses de doctorat sont prises sur des bases de qualité scientifique identiques à celles retenues pour les candidats français ;
- Les candidats et les laboratoires sont avisés de la suite donnée à leur demande ;
- Les nominations prennent effet au 1er octobre 2005 ;
- Les bourses sont attribuées pour 2 ans, renouvelables pour une année sur demande du candidat sous couvert de son directeur d'unité ;
- Le renouvellement n'est pas de droit mais donne lieu à une évaluation de la part des instances scientifiques du CNRS ;
- La demande de renouvellement doit en être faite au plus tard avant le 30 juin 2007 ;
- Le montant mensuel brut de ces bourses est actuellement de 1 413,54 Euros.

Conditions d'accès

Pour faire acte de candidature, il convient d'être :

- âgé de moins de 27 ans au 1er octobre de l'année considérée ;
- titulaire d'un Master recherche (ex DEA) ou d'un diplôme équivalent dans leur pays d'origine.

Dossier de candidature

Il doit comporter :

- un formulaire de candidature sur lequel seront portés les renseignements personnels, le sujet des recherches qui seront entreprises, l'appréciation du responsable universitaire et celle du directeur de l'unité de recherche d'accueil souhaité,
- un bulletin de naissance ;
- une copie du diplôme universitaire.

Je vous précise que la date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 31 mars 2005.


La Déléguée Régionale

Michèle SAUMON

PJ : Formulaire de candidature
Liste des pays concernés